



NON ! LA PENIBILITE N'EST PAS UNE MALADIE

OUI ! LA PENIBILITE DE CERTAINS METIERS DOIT ETRE RECONNUE

OUI ! LE PATRONAT DOIT FINANCER LA PENIBILITE

La réforme FILLON des retraites de 2003 avait prévu d'examiner l'aspect pénibilité des métiers et les incidences sur la retraite.

Des négociations ont débuté en 2005, et à ce jour, du fait des organisations patronales qui ne veulent rien financer, aucune disposition forte n'est venue améliorer les conditions de départ des salariés. Les injonctions molles à faire aboutir ce dossier de la part des ministres du travail UMP qui se sont succédé n'y ont rien changé.

Aujourd'hui, le gouvernement veut lier ce sujet au débat sur les retraites avec pour objectif, une logique comptable, cherchant à rogner le budget consacré aux retraites et refusant de construire de nouvelles solidarités. Ainsi le ministère reste campé sur sa position à propos de la pénibilité qu'il veut traiter de manière individuelle, en exigeant qu'un avis médical constitue la condition d'ouverture du droit.

La CGT souhaite que la question de la pénibilité soit traitée préalablement au débat sur les retraites. Il y a urgence sur les **conditions de travail**, la **pénibilité** et la **retraite**. La CGT a rappelé au ministre que 81% des salariés exigent que la pénibilité du travail soit prise en compte dans le cadre de la réforme. C'est un point d'appui important pour mettre en difficulté le gouvernement et seule la mobilisation des salariés peut permettre de gagner de nouveaux droits et de s'opposer à des reculs.

La pénibilité doit être la réparation d'un préjudice subi d'année en année qui se traduit par l'ouverture du droit à un départ anticipé avec ce qu'on appelle des bonifications.

L'espérance de vie est différente selon que l'on est ouvrier ou exerçant une profession libérale, mais aussi selon les métiers exercés, selon les conditions de travail effectivement vécues, selon les risques auxquels on a été exposé. Il est juste de permettre à ces salariés de bénéficier aussi longtemps que les autres de leur retraite.

Il est intolérable que des femmes, des hommes au 21^{ème} siècle décèdent trois ans, quatre ans, voire sept ans plus tôt, parce que leurs conditions de travail les ont usés prématurément. C'est encore majoritairement le cas de ceux :

- qui travaillent de nuit, ou en horaires alternants;
- qui travaillent à la chaîne ou en cadences imposées ;
- qui portent des charges lourdes avec des contraintes posturales et articulaires, des déplacements, des pénibilités physiques ;
- qui sont exposés aux produits toxiques, aux températures excessives (chaud ou froid) ;
- qui cumulent des contraintes (intempéries, bruit, pénibilités physiques....) comme dans le bâtiment et les travaux publics.

Pour notre fédération, de nombreux salariés des transports sont soumis à cette pénibilité sous une forme de contrainte ou sous une autre.

Pour la Cgt, cette inégalité inadmissible amputant le temps de vie doit être corrigée au travers des règles d'âge de départ en retraite. **C'est une question de justice sociale.**

Le gouvernement, comme le patronat, refusent une approche par métiers de la pénibilité et avancent l'approche individuelle. Seuls ceux qui sont usés, voire déjà malades, pourraient partir de manière anticipée. On en viendrait presque au concept « la retraite oui, mais pour les morts ».



Les salariés des transports ont largement démontré leur attachement et leur exigence de conquérir un dispositif leur permettant de partir dès 55 ans en retraite. Nous devons continuer et accentuer la mobilisation pour porter les propositions de la CGT qui sont en priorité :

- Le niveau des retraites,
- L'âge légal de départ en retraite à 60 ans,
- La pénibilité des métiers,
- Le refus de tout allongement de la durée de cotisations,
- La garantie à long terme du financement,

C'est ENSEMBLE que nous gagnerons la reconnaissance des travaux pénibles, dangereux et astreignants par un départ anticipé à la retraite.

La Fédération CGT des Transports appelle les salariés et les retraités à se mobiliser massivement et à faire du Jeudi 24 Juin 2010 une forte journée de grève et de manifestation dans les transports.

Un 24 Juin 2010 unitaire à l'appel de la CGT, avec la CFDT, la CFTC, la FSU, l'UNSA et Solidaires, sur le pouvoir d'achat, l'emploi et les retraites.

BULLETIN DE SYNDICALISATION A LA CGT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Entreprise :

Ce bulletin est à remettre à un militant CGT connu de vous ou à retourner à la Fédération des Transports CGT – case 423 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil Cedex